

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°41-2022-10-024

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2022

Sommaire

Préfecture / Service interministériel d'animation des politiques publiques (SIAPP)

41-2022-10-27-00001 - Arrêté préfectoral du 27 octobre 2022 portant modification de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher (4 pages)

Page 3

Préfecture

41-2022-10-27-00001

Arrêté préfectoral du 27 octobre 2022 portant modification de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher



Liberté Égalité Fraternité

Service interministériel d'animation des politiques publiques

Pôle animation interministérielle et économie

Arrêté du 2 7 0CT. 2022

portant modification de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher

LE PRÉFET DE LOIR-ET-CHER,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 235-1 et R. 235-1 à R. 235-11-1;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment son article L. 221-2;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 6 janvier 2021 portant nomination de M. François PESNEAU en qualité de préfet de Loir-et-Cher ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 41-2021-11-05-00001 du 05 novembre 2021 portant renouvellement de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher ;

Vu les arrêtés préfectoraux des 22 novembre 2021 et 20 janvier 2022 portant modification de la composition du CDEN de Loir-et-Cher;

Vu les modifications apportées au sein des représentants des personnels titulaires de l'État, notamment les représentants des syndicats FSU41 et FNECFP FO 41, et des représentants des usagers, notamment les représentants de la FCPE;

Sur proposition du Secrétaire général de la préfecture de Loir-et-Cher,

ARRÊTE

<u>Article 1^{er}</u> : La composition du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) de Loir-et-Cher est modifiée ainsi qu'il suit :

1) PRESIDENTS ET VICE-PRESIDENTS

Présidents

- > Le préfet
- > Le président du Conseil départemental

Vice-présidentes

- > la directrice académique des services de l'éducation nationale
- Madame Claire FOUCHER-MAUPETIT, vice-présidente chargée de l'éducation, de l'enseignement supérieur, des collèges et des bâtiments au Conseil départemental

1 / 4 Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tél. : 02 54 70 41 41 – http://www.loir-et-cher.gouv.fr - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

2) REPRESENTANTS DE LA REGION, DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Région

Madame Karine GLOANEC-MAURIN

Conseillère régionale

Madame Delphine BENASSY Conseillère régionale

Département

Madame Monique GIBOTTEAU

3^{éme} Vice-présidente

Madame Virginie VERNERET

Conseillère départementale déléguée

Monsieur Bernard PILLEFER

4^{ème} Vice-président

Monsieur Philippe MERCIER

8ème Vice-président

Monsieur Benjamin VÉTELÉ

Conseiller départemental

Monsieur Yves LECUIR

Conseiller départemental délégué

Madame Maryse PERSILLARD

Conseillère départementale

Madame Florence DOUCET

7^{ème} Vice-présidente

Monsieur Philippe SARTORI

2ème Vice-président

Madame Geneviève REPINCAY

Conseillère départementale

Communes

Madame Catherine LHERITIER

Maire de Valloire-sur-Cisse

Monsieur Patrick MARION

Maire de Neuvy

Monsieur Eric MARTELLIERE

Maire délégué de Fougères-sur-Bièvre

Madame Catherine BLOQUET-MASSIN

Maire de Briou

Madame Nicole JEANTHEAU

Maire d'Areines

Monsieur Laurent ALLANIC

Maire de Saint-Claude-de-Diray

Monsieur Jean-Michel DEZELU

Maire de Souesmes

Monsieur Bernard ESPUGNA

Maire de Beauce la Romaine

3) REPRESENTANTS DES PERSONNELS TITULAIRES DE L'ETAT

TITULAIRES

SUPPLEANTS

FSU 41

Monsieur Emmanuel MERCIER

Madame Aurélia STEDRANSKY

Monsieur Gil BOISSE

Monsieur Stéphane LEROY

Madame Aline PASNON

Monsieur Frédéric BESNARD

Monsieur Julien ROUSSELOT

Madame Odile MOTHET

Madame Lucie COELHO

Monsieur Eric RIOU

Madame Sappho PIEPER-MEA

Madame Virginie GROSPART

Madame Carole GAGNIER

Madame Caroline GREGOIRE

Madame Marine NAISSANT

Madame Anne-Hélène GALLIER

2/4

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tel : 02 54 70 41 41 – http://www.loir-et-cher.gouv.fr - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

TITULAIRES

SUPPLEANTS

UNSA-EDUCATION 41

Madame Stéphanie VEST

Monsieur Julien TARDIEU

FNECFP FO 41

Monsieur François ARAGON

Monsieur Ludwig FLORECK

4) REPRESENTANTS DES USAGERS

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Parents d'élèves

FCPE

Madame Alexandra CANOURGUES

Madame Cyrille GAUTIER

Madame Sophie NEVES Madame Sophie MERCADIER

Madame Adèle TRAVERT

Madame Alexa GAGNAIRE

Madame Christine MONGELLA

Madame Sandirne CALLE

Madame Isabelle GAUNET

Madame Anaïs MICOULEAU

Madame Anne VISCITA

Madame Déborah EL ABDARI

PEEP

Madame Anne LE VIGOUREUX

Monsieur Benoît PAJOT

Associations complémentaires

Monsieur Bernard JOUSSELIN

public

Monsieur Baptiste MARSEAULT Vice-Président de la ligue de l'enseignement Délégué départemental de l'union sportive enseignement du premier degré (USEP 41)

Personnalités qualifiées

Désignées par le président du conseil départemental

Madame Nicole CHEVALLIER-DROUET

Directrice d'école en retraite

Madame Chantal SAVIGNY

Ancienne directrice de la direction

l'éducation au sein du conseil départemental

Désignées par le préfet

Monsieur Eric LETOURMY

Président de la commission Ecole-Entreprise

du MEDEF 41

Madame Emmanuelle VIORA

Administratrice et vice-présidente du Comité départemental de la protection de la nature et

de l'environnement de Loir-et-Cher (CDPNE)

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tél.: 02 54 70 41 41 - http://www.loir-et-cher.gouv.fr - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr

5) REPRESENTANTS DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DESIGNES A TITRE CONSULTATIF

TITULAIRES

SUPPLEANTS

Madame Hélène CARON Présidente des délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) Madame Françoise GEORGE Vice-présidente de la délégation de Vendôme

<u>Article 2</u>: La durée du mandat des membres du CDEN cités ci-dessus est de trois ans à compter du 5 novembre 2021, date de l'arrêté portant renouvellement de la composition du CDEN.

<u>Article 3</u>: L'arrêté préfectoral n° 41-2022-01-20-00001 du 20 janvier 2022 portant modification de la composition du Conseil départemental de l'éducation nationale est abrogé.

<u>Article 4</u>: Le secrétaire général de la préfecture, le président du conseil départemental et la directrice académique des services de l'éducation nationale de Loir-et-Cher sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Loir-et-Cher et du Conseil départemental.

Fait à Blois, le 2 7 OCT. 2022

Le Préfet,



François PESNEAU

Dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication du présent acte, les recours suivants peuvent être introduits, conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative et du livre IV du code des relations entre le public et l'administration :

- un recours gracieux, adressé à : M. le Préfet de Loir-et-Cher – Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS cedex :

- un recours hiérarchique, adressé à M, le Ministre de l'Intérieur, place Beauvau 75008 Paris cedex 08 ;

Dans ces deux cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

- un recours contentieux, en saisissant le Tribunal Administratif - 28, rue de la Bretonnerie 45057 Orléans cedex 1.

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site internet www.telerecours.fr

4/4

Préfecture de Loir-et-Cher - Place de la République - BP 40299 - 41006 BLOIS CEDEX Tél.: 02 54 70 41 41 - http://www.loir-et-cher.gouv.fr - pref-courrier@loir-et-cher.gouv.fr